



Rôle du notaire

Par Dominique67

Bonjour,

Ma famille a des problèmes de communication...

Je suis surpris de recevoir une lettre de notaire qui me demande si je veux participer à l'obligation alimentaire d'un ascendant "je suis chargé de vous interroger pour savoir si vous seriez disposé à mettre en place ce service (jour et nuit) avec un dédommagement, pour une rémunération mensuelle de 1000?"

"A la mort de ..., faute de statuer maintenant...des tensions familiales..."

Est-ce le rôle d'un notaire? Dois-je répondre à cette demande qui me semble être un contrat de travail que propose le notaire au bénéfice d'un jeune chômeur de la famille dont j'apprends qu'il s'occupe de la vieille personne depuis "de nombreuses années".

Merci de votre réponse. J'ai envie de ne pas tenir compte de ce courrier mais de signaler le cas aux service sociaux de la mairie du du département.

Pour aller plus loin le notaire me semble user de son prestige pour m'impressionner et me soutirer une somme qui semble injustifiée au bénéfice d'un tiers.

Est-ce dans son rôle? Sort-il des clous?

Bien à vous

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le notaire a été "chargé" donc certainement par une personne de votre famille afin de régulariser la situation de ce parent.

Considérez que cette demande est une forme amiable et si vous l'ignorez, il y aura ensuite une requête judiciaire auprès du JAF.

Puisque vous êtes obligé alimentaire, votre contribution sera ensuite fixée par le juge.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2009]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2009[ur]

Par Isadore

Bonjour,

Pour aller plus loin le notaire me semble user de son prestige pour m'impressionner et me soutirer une somme qui semble injustifiée au bénéfice d'un tiers.

Le notaire serait sans doute flatté de savoir qu'il jouit d'un tel prestige auprès de vous.

Mais le notaire n'essaye rien de vous "soutirer", il vous demande ce que son client lui a demandé de vous demander. Même si ce serait plutôt le rôle d'un avocat d'envoyer ce genre de courrier, le notaire ne fait rien d'illégal.

Faute de connaître la formulation du courrier, on ne peut pas en dire plus.

Par yapasdequoi

"A la mort de ..., faute de statuer maintenant...des tensions familiales..."
est incompréhensible.

Qui est mort ?